

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2019

PROCES-VERBAL

**_*_*_*_*_

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe GABORIAU.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 avril 2019

Nombre de membres en exercice : 25

Présents : Philippe GABORIAU, Christian NOËL, Cécile DREURE, François GILET, Françoise MERCIER, Cécile ANSAR, Bernard GRELAUD, Christian LANDRIAU, Thérèse DELAPLANCHE, Laurent JOUFFRAIS, Brigitte LE DIUZET, Alexis MARTINEAU, Pascal MOLLE, Stéphane NOURRY, Evelyne MISSIRE et Martial PERSON.

Pouvoirs : Annick MERCUL qui a donné pouvoir à M. le Maire, Monique REYNAUD qui a donné pouvoir à Françoise MERCIER, Françoise FENAILLE qui a donné pouvoir à Christian LANDRIAU, Nicolas HERAUD qui a donné pouvoir à Cécile DREURE, Orianne VRIGNAUD qui a donné pouvoir à Christian NOËL, Jean-Pierre BOUFFARD a donné pouvoir à Evelyne MISSIRE et Anne-Laure COUMAILLEAU a donné pouvoir à Martial PERSON.

Absents : Céline BOUCONTET et Laurent SOULLARD.

M. Alexis MARTINEAU est désigné secrétaire de séance.

1/APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire présente et commente le budget primitif 2019. (document joint)

M. le Maire demande s'il y a des questions.

Mme Missire : « Un petit détail concernant la ligne numéro 56, mission conseil en urbanisme, j'aimerais avoir des précisions. Pour mémoire, sur le budget précédent, nous avons 17 362 euros et en cumul des réalisations nous sommes à 165 461 euros. »

M. le Maire : « Je comprends ce que vous voulez dire. Sur ce budget, on récapitule l'ensemble des dépenses depuis son origine. C'est donc 165 461 euros. La proposition nouvelle est de 7 500 euros. »

Avez-vous d'autres questions ?

Mme Missire : « La maison de la cure n'est pas inscrite au budget 2019. Elle est donc terminée. »

M. le Maire : « Aujourd'hui, il n'est pas prévu d'investissement sur ce lieu qui trouve un usage à travers un accueil d'artistes à l'occasion de manifestations. »

Mme Missire : « Ce lieu est donc pour les artistes. A l'origine, vous aviez dit que nous pourrions organiser des fêtes familiales. »

M. le Maire : « Dans le budget présenté ce soir, non. »

Mme Missire : « J'ai quelques remarques sur le document que vous nous avons présenté. M. Bouffard avait demandé des explications. A la commission finances, il était entendu que ces documents nous soient remis hier soir avant le CCAS. On m'a proposé de me les remettre cet après-midi à 15h alors que je n'étais pas disponible. Ces documents sont dans le sous-main, ce soir. C'est un petit peu dommage que nous les ayons pas eu un peu plus tôt afin d'étudier les explications qui nous sont données dans le détail. Une fois de plus, on constate que les informations nous sont communiquées avec un peu de réticence et les délais sont un peu courts pour étudier valablement les choses. On apparente cela à un déni de participation et de transparence. M. le Maire, cela semble loin de la démocratie participative qui vous est si chère. »

M. le Maire : « Cette appréciation vous appartient. Je souhaite rappeler qu'un certain nombre de précisions qui vous sont données concerne le réalisé 2018 qui a été présenté et voté à la réunion du Conseil Municipal du mois de mars à laquelle vous n'étiez ni présents et excusés. C'était donc l'excellent moment de demander des précisions en amont comme vous l'avez fait là et c'est fort bien. Vous avez fait le choix de ne pas siéger au dernier Conseil Municipal, cela vous appartient et cela participe probablement à votre déficit d'informations. Je vous invite donc d'être tous présents aux séances du Conseil Municipal, ce sont des moments importants. Le débat d'orientation auquel vous n'étiez pas présents aurait été aussi l'occasion de demander plus d'informations. Nous avons fait, en commission finances, une présentation extrêmement détaillée des investissements, des ajustements ont été faits mais cela est tout à fait normal. Cette présentation n'a appelé aucun commentaire, aucune question. En ce qui concerne le compte administratif, aucun commentaire aucune question de votre part, aucune demande d'informations. Je veux bien entendre ce que vous dites, mais il faut aussi entendre ce que je dis. Il y a des instances qui sont faites pour y siéger, pour partager l'information, pour prendre les décisions qui sont nécessaires à la Commune. Vous décidez de vous en extraire, c'est votre responsabilité.

Mme Missire : « Monsieur le Maire, effectivement, les décisions nous appartiennent. M. Bouffard était présent à la commission finances, on lui a donné les documents à la dernière minute. Vous vous imaginez bien qu'il est difficile, si ces documents n'ont pas été étudiés en amont d'avoir des réactions valables, intelligentes et pertinentes. Nous avons demandé des informations, hier soir, ce qui nous aurait donné du temps pour étudier en amont et nous avons le droit d'avoir ces informations. Je rappelle que nous sommes élus. On nous les a proposé pour 15h alors que je n'étais pas disponible. »

M. le Maire : « M. Faucon était en vacances, cette semaine. Je lui ai demandé de finaliser ces éléments-là, il les a faits sur son temps de vacances en travaillant hier et ce matin. C'est la raison. Cela n'enlève pas que ce que j'ai dit est totalement vrai. Je continue de penser, même si cette décision vous appartient, qu'elle est tout à fait regrettable de ne pas être présents dans les instances. J'entends ce que vous dites également. Aujourd'hui, avez-vous des éléments pour apprécier si vous voterez ce budget ? La question est celle-là. Vous êtes deux à représenter 6 élus. Le groupe a dû vous mandater pour prendre une décision. Est-ce que ces précisions, dont vous avez eu le détail ici, répondent à vos demandes, est ce qu'elles appellent des commentaires ? »

Mme Missire : « Je rappelle que nous n'avons pas le temps d'étudier les documents. Je lis des sommes pour l'anniversaire de M. Texier ainsi que le défraiement de bénévole. Pourquoi est ce que cela est budgété ?

M. le Maire : « Non cela n'est pas budgété, c'est le réalisé 2018. Evidemment, il y aura des anniversaires. M. Texier était un centenaire. Des Dompierrois approchent les cent ans dans notre commune et à notre Ehpad, cela a été le cas il y a quelques jours. Si ces personnes arrivent aux cent ans, nous fêterons leur anniversaire et cela génèrera quels frais. »

Mme Missire : « Le défraiement des bénévoles pour le festival consiste en quoi ? »

M. le Maire : « Y compris pour les associations, certains déplacements qui sont liés à une activité bénévole mais qui entraîne des frais personnels importants peuvent tout à fait être pris en charge. Pour être plus précis, ce poste de quelques centaines d'euros concerne la directrice artistique du festival qui est une bénévole, qui depuis trois ans fait des déplacements toute l'année sur son proche budget et qui n'a jamais obtenu de défraiement. Si vous en voulez le détail il vous le sera communiqué au moment du vote du compte administratif 2019 et vous pourrez constater que cela sera un montant tout à fait dérisoire au regard du service qui est rendu. »

Mme Missire : « Nous constatons aussi qu'un certain nombre de projets étaient prévus en début de mandat, projets qui sont toujours à l'étude en fin de mandat: maison médicale, restructuration du centre bourg, cœur de ville. Ces projets n'ont pas véritablement avancés alors que c'était déjà à l'étude au moment des dernières élections. »

M. le Maire : « On n'est pas à l'heure du bilan du mandat et je vous invite à regarder quels étaient les engagements du projet municipal et en la matière : Il n'y avait pas de crédits d'investissement lourds sur une réorganisation du cœur de ville. Nous étions effectivement sur une démarche de réflexion avec une étude de la CCI. L'idée est de conduire sur ce mandat la réflexion nécessaire mais qui, évidemment, sera suivie d'investissements comme cela est le cas sur plusieurs projets. Il n'y a pas eu d'engagement municipal sur la transformation du cœur de ville et sur des dépenses d'investissement concernant cette transformation. »

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions.

M. le Maire passe la parole à M. Noël qui donne lecture du projet de délibération :

« Le budget primitif principal de la Commune de Dompierre-sur-Yon, qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales est équilibré comme suit :

Budget Principal :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement :	3 540 112,12 €	3 540 112,12 €
Section d'investissement :	4 706 055,98 €	4 706 055,98 €

La présentation du budget primitif fait suite au Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil municipal du 27 mars 2019.

Conformément à la décision du Conseil Municipal les crédits sont votés par nature et par chapitre pour la section fonctionnement, par opération pour la section investissement, à l'exception des crédits non affectés à une opération qui seront votés par chapitre, selon le document joint aux présentes.

Le dossier a été présenté en Commission « Finances » le 3 avril 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE VOTER** le budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, par opération pour la section d'investissement, à l'exception des crédits non affectés à une opération qui seront votés par chapitre,

- **DE PROCEDER** à la reprise des résultats de l'exercice 2018,
- **D'APPROUVER** le budget principal primitif de l'exercice 2019, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Budget Principal :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement :	3 540 112,12 €	3 540 112,12 €
Section d'investissement :	4 706 055,98 €	4 706 055,98 €

- **DE DONNER** pouvoir au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération. »

M. le Maire propose de passer au vote.

La délibération est adoptée par 19 voix pour et 4 contre.

2/ APPROBATION DU BUDGET ANNEXE ZAC DES ETANGS 2019

M. le Maire donne la parole à M. Noël qui présente le budget annexe ZAC des Etangs et donne lecture du projet de délibération :

« Le budget annexe primitif « ZAC des Etangs » de la Commune de Dompierre-sur-Yon, qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales est équilibré comme suit :

Budget annexe « ZAC des Etangs » :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	414 995,22 €	414 995,22 €
Section d'investissement :	414 995,22 €	414 995,22 €

Conformément à la décision du Conseil Municipal, les crédits sont votés par nature et par chapitre pour la section fonctionnement, par opération pour la section investissement, à l'exception des crédits non affectés à une opération qui seront votés par chapitre, selon le document joint aux présentes.

Le dossier a été présenté en Commission « Finances » le 3 avril 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE VOTER** le budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, par opération pour la section d'investissement, à l'exception des crédits non affectés à une opération qui seront votés par chapitre,
- **DE PROCEDER** à la reprise des résultats de l'exercice 2018,

- **D'APPROUVER** le budget primitif de l'exercice 2019, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Budget annexe « ZAC des Etangs » :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	414 995,22 €	414 995,22 €
Section d'investissement :	414 995,22 €	414 995,22 €

- **DE DONNER** pouvoir au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération. »

M. le Maire remercie M. Noël et propose de passer au vote.

La délibération est adoptée par 19 voix pour et 4 voix contre.

M. le Maire : « Pouvez-vous expliquer le vote contre pour ce budget ? »

Mme Missire : « Depuis le début, nous avons toujours voté contre ce projet. »

M. le Maire : « Pouvez-vous nous en dire les raisons ? »

Mme Missire : « Nous avons toujours été contre ce projet pour les coûts et ce que cela représente en investissements. »

M. le Maire : « C'est un projet équilibré et qui de plus est porté par Oryon. Il n'y a aucun coût pour la commune. Je vous invite à étudier les dossiers avant de prendre des décisions. »

Mme Missire : « Il y aura les espaces verts à entretenir. »

M. le Maire : « Non, tous les espaces verts de ce secteur sont dans le projet de ZAC. Tout est pris en compte, cela est justement l'intérêt d'une ZAC. Nous avons confié ce secteur à un aménageur qui en assume le risque et c'est nous qui avons décidé ce qu'il fera. Je vous rassure, il n'y a pas de coût pour les habitants. »

3/ MONTANT DE LA DOTATION FOURNITURES SCOLAIRES AUX ECOLES PUBLIQUES – ANNEE 2019

M. le Maire donne la parole à M. Nourry qui présente le projet de délibération :

« Il est rappelé au Conseil Municipal que la Commune a la charge pour l'école publique d'allouer annuellement des dotations destinées à couvrir l'acquisition de fournitures scolaires.

Ces dotations allouées aux écoles maternelles et élémentaires sont accordées en fonction du nombre d'élèves.

Pour l'année 2018, le montant de la dotation fournitures scolaires s'élevait à 44,50 € par élève. Il est proposé pour l'année 2019 de reconduire le même montant.

Le dossier a été présenté en Commission « Finances » le 3 avril 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE RECONDUIRE** à 44,50 € par élève, le montant des fournitures scolaires.
- **DE DONNER** pouvoir au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération. »

M. le Maire remercie M. Nourry et demande s'il y a des questions.

M. le Maire propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4/ VOTE DU FORFAIT ELEVE POUR L'ANNEE 2019

M. le Maire donne la parole à M. Nourry qui présente le projet de délibération :

« Il est rappelé au Conseil Municipal qu'en application de l'article L.442-5 du Code de l'Éducation, les dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Cette prise en charge des dépenses de fonctionnement est assurée par le versement d'un forfait attribué par élève.

Il est précisé que le forfait par élève est égal au coût moyen par élève constaté dans l'école publique. Les dépenses prises en compte pour calculer ce coût moyen ont été relevées dans le compte administratif 2018.

Ainsi, le coût de revient d'un élève de l'école publique pour l'année 2019, dépenses de fournitures scolaires comprises, est évalué à 588,62 €. Le forfait élève correspond donc à cette somme.

Le forfait élève est appliqué pour les enfants inscrits à l'école du Sacré Cœur à Dompierre-sur-Yon, maternelle et élémentaire, et domiciliés à Dompierre-sur-Yon, à la Girardière et à la Trottinière (Commune de La Ferrière, conformément à la convention établie entre les deux communes), ainsi que les élèves hors commune inscrits en 2018.

Il est précisé que le nombre d'élèves de l'école privée entrant dans le calcul du forfait sera actualisé chaque trimestre.

A titre indicatif, le montant prévisionnel pour 2018 est établi à ce jour à 127 141,92 €.

Ce dossier a été présenté en Commission « Finances » le 3 avril 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE FIXER** à 588,62 € le forfait élève à retenir pour l'année civile 2019.
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.
- **DE DONNER** pouvoir au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération. »

M. le Maire remercie M. Nourry et demande s'il y a des questions.

M. le Maire propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5/ REPORT DE LA DELIBERATION N°2019/26 : FIXATION DU TARIF D'ADHESION A L'ACTIVITE MULTI CLUBS

M. le Maire : « Ce point a été retiré de l'ordre du jour de ce soir. Il y a eu une discussion en commission finances sur cette question. Cette action est portée par les clubs dompierrois et c'est une action qui a été montée dans le cadre du comité des sports en impliquant chaque année plusieurs clubs sportifs. Il a été acté avec les associations que les clubs ne faisant pas d'adhésion gratuite pour les enfants, cette action serait alignée sur ce que pratiquent déjà les clubs pour les enfants de cet âge-là. Une réflexion est en cours actuellement sur la tarification des services de restauration et d'accueil péri scolaire. Une tarification pourrait être mise en place sur cette action. On ne va donc pas voter un tarif qui pourrait bouger au mois de juin. »

« Vu le code générale des collectivités territoriales

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de retirer de l'ordre du jour la présente délibération.

La raison de ce retrait en a été discutée à la commission finances du 3 avril dernier.

Monsieur le Maire rappelle que c'est une action Multiclubs portée par certains clubs sportifs de la commune et qui propose la découverte de différentes pratiques sportives aux enfants moyennant une adhésion peu élevée. Une réflexion est en cours sur la possibilité d'avoir une tarification à l'ensemble des services municipaux offerts aux familles.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reporter cette délibération à une séance ultérieure du conseil municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE REPORTER** à une prochaine séance du conseil municipal la délibération du tarif d'adhésion à l'activité multi clubs pour la saison 2019-2020. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

Vu la délibération n°2014/27 du 17 avril 2014 relative aux délégations du Conseil Municipal en vertu des articles L 2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les explications du Maire entendues et sur sa proposition,

Le Conseil Municipal

➤ **A PRIS ACTE** des décisions municipales.

._*._*._*._*_

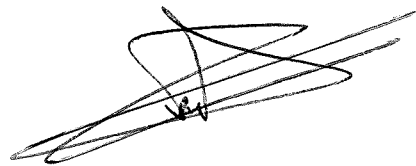
M. le Maire demande s'il y a des questions diverses.

M. le Maire remercie les élus et les Dompierrois d'avoir assisté à cette séance du Conseil Municipal.

La séance est levée à 19H40.

Le secrétaire de séance

Alexis Martineau



M. le Maire

Philippe Gaboriau

